

UN MEILLEUR AVENIR POUR BIEN VIEILLIR EN NOUVEAU-BRUNSWICK

D'ici le 21 octobre, la population du Nouveau-Brunswick se rendra aux urnes. Au cours de ces élections, Retraités fédéraux demande au prochain gouvernement de la province de créer un meilleur avenir pour vieillir en santé, en améliorant la qualité et la disponibilité des soins aux personnes âgées au Nouveau-Brunswick.

Ce travail est plus important que jamais.

D'ici 2030, les personnes âgées de 65 ans ou plus composeront 23 % de la population du Canada et représenteront plus de 9,5 millions de personnes.

Selon le recensement de 2021 — l'année la plus récente pour laquelle ces données sont disponibles — 22,8 % des résident-e-s du Nouveau-Brunswick sont âgés de 65 ans ou plus. Au Nouveau-Brunswick, comme dans toutes les provinces de l'Atlantique, les adultes âgés représentent une proportion plus élevée de la population que dans le reste du Canada.

Les personnes âgées méritent de vieillir dans la dignité et il est temps de créer un meilleur avenir pour le vieillissement en santé au Nouveau-Brunswick.

Ces élections provinciales nous donnent la chance d'y parvenir.

MESSAGES CLÉS

Au cours de ces élections, Retraités fédéraux demande ce qui suit au prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick :

- Protéger les régimes de retraite à prestations déterminées.
- Permettre de vieillir chez soi, en donnant un accès en temps opportun aux services de soutien nécessaires.
- Améliorer l'accès aux soins, à l'aide de financement et de services.

À PROPOS DE RETRAITÉS FÉDÉRAUX

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); des juges de nomination fédérale qui sont retraités; ainsi que de leurs partenaires et leurs survivant-e-s. Forte de plus de 170 000 membres d'un océan à l'autre, dont 7 400 au Nouveau-Brunswick, Retraités fédéraux revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadien-ne-s depuis 1963.

LES ENJEUX

Protéger les régimes de retraite à prestations déterminées

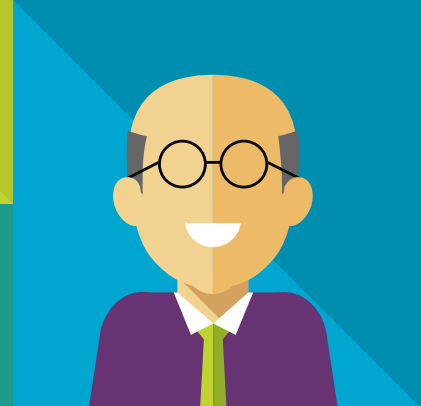
En 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait adopter la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension. Cette loi transforme les régimes de pensions à prestations déterminées de la fonction publique en un modèle « à risque partagé », exigeant que les employés comblent les manques à gagner, transférant le risque des mains du gouvernement à celles de ses employés. De plus, cela pourrait entraîner une hausse des taux de cotisation et une baisse des prestations, en fonction du rendement du marché.

Cette législation couvre cinq groupes d'employés, soit 7 200 concierges d'écoles, préposé-e-s à l'entretien, chauffeur-euse-s d'autobus et membres du personnel de soutien éducatif ainsi que des foyers de soins infirmiers dans la province.

Cela crée un précédent préoccupant et constitue un rappel brutal que les gouvernements, en tant que législateurs, employeurs et promoteurs de régimes de retraite des fonctionnaires, détiennent un pouvoir important pour apporter des modifications législatives unilatérales qui rendent les retraites moins sûres.

Les Canadien-ne-s méritent une retraite digne et sûre. Le prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick doit donner la priorité à la sécurité du revenu de la retraite, en élaborant des politiques robustes





UN MEILLEUR AVENIR POUR BIEN VIEILLIR EN NOUVEAU-BRUNSWICK

qui soutiennent et protègent les pensions et les prestations de retraite.

La vie devient inabordable. Le prochain gouvernement doit prendre des mesures qui permettront aux Néo-Brunswickois-e-s de joindre les deux bouts plus facilement.

En raison d'une inflation record au cours des deux dernières années, les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont vu leur pouvoir d'achat diminuer, en particulier en raison d'augmentations substantielles du loyer, des produits d'épicerie, des services publics et des médicaments. La hausse des prix a rendu les choses particulièrement difficiles pour les personnes âgées à revenu fixe.

L'un des meilleurs outils pour s'assurer que les retraité-e-s bénéficient d'une certaine protection contre la hausse du coût de la vie est un régime de retraite à prestations déterminées. La plupart de ces régimes sont indexés pour que les pensions suivent le coût de la vie.

Les pensions à prestations déterminées sont rentables et efficaces, et permettent aux retraité-e-s de contribuer à une économie forte.

Le prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick doit veiller à protéger les prestations que les retraité-e-s ont acquises et qui leur ont été promises, en appuyant l'élargissement de l'accès aux régimes de retraite à prestations déterminées et en rejetant la législation qui menacent ces régimes de retraite.

Permettre de vieillir chez soi

Plus de 170 000 Néo-Brunswickois-e-s sont âgés de 65 ans ou plus. La plupart des personnes âgées souhaitent vieillir chez elles, à la maison, dans leur communauté.

Les personnes âgées constituent le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide. Toutefois, les lacunes en matière de politiques sociales et de soins de santé créent des obstacles à leur autonomie et au rôle essentiel qu'elles

jouent dans le maintien de collectivités et d'économies saines et dynamiques.

Les soins à domicile et en milieu communautaire aident les gens à vivre chez eux, à rester indépendants et à améliorer ou maintenir leur santé et leur qualité de vie, grâce à des mesures de soutien allant des soins infirmiers aux soins personnels, en passant par les services d'entretien ménager. Les proches aidants non rémunérés jouent un rôle essentiel pour permettre de vieillir sur place et, pour remplir ce rôle, méritent du soutien financier et d'un autre ordre, comme des services de relève.

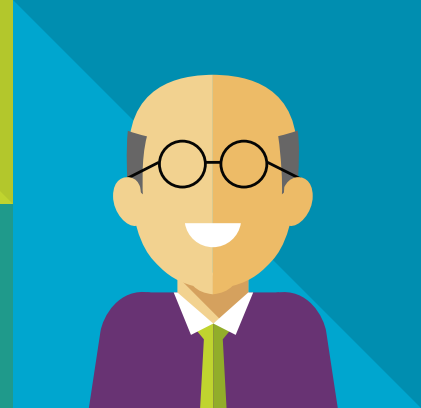
Le prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick doit améliorer l'accès aux soins, en investissant et en garantissant du financement et des services pour permettre de vieillir chez soi, y compris l'accès aux soins à domicile financés par l'État, l'accès aux fournisseurs de soins locaux, le soutien aux proches aidants et l'amélioration des listes d'attente pour obtenir des soins.

Le prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick doit investir dans des outils et des programmes qui permettent aux personnes âgées de vieillir chez elles et veiller à ce que le travail des proches aidants soit reconnu et soutenu.

Améliorer l'accès aux soins

La Loi canadienne sur la santé garantit le droit fondamental de l'accès aux soins de santé pour l'ensemble de la population canadienne. Pour vieillir en bonne santé, il est essentiel d'avoir accès à un fournisseur de soins primaires. Les soins primaires constituent le fondement du système de soins de santé. Cependant, le système est saturé, et l'accès aux soins primaires demeure difficile pour de nombreux Néo-Brunswickois-e-s.

La Société médicale du Nouveau-Brunswick signale que plus de 80 000 Néo-Brunswickois-e-s sont sur une liste d'attente pour un médecin de famille, à l'heure actuelle. Selon les tendances actuelles,



UN MEILLEUR AVENIR POUR BIEN VIEILLIR EN NOUVEAU-BRUNSWICK

ce nombre pourrait s'élever à 100 000 à la fin de 2024.

Dans une enquête menée par le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 69 % des Néo-Brunswickois-e-s ont déclaré avoir recours à d'autres services de santé parce que leur fournisseur de soins primaires n'était pas disponible.

Et les Néo-Brunswickois-e-s attendent encore deux fois plus longtemps que les autres Canadien-ne-s pour subir une chirurgie de la hanche et du genou.

Pour gérer la santé, des soins primaires cohérents sont essentiels. Sans eux, les Néo-Brunswickois-e-s se retrouvent de plus en plus souvent dans les salles d'urgence, avec des maladies graves ou plus complexes qui sont plus difficiles à traiter. Le bien-être, la qualité de vie et les résultats en matière de santé des Néo-Brunswickois-e-s en pâtissent, et les proches aidants ont atteint leurs limites. Les Néo-Brunswickois-e-s doivent avoir accès aux soins primaires là où ils et elles vivent.

Le prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick doit investir dans le continuum des soins, des soins primaires aux soins à domicile en passant par les soins de longue durée, et s'attaquer aux listes d'attente dans le système public de soins de santé.

Parler aux candidat-e-s

On ne sait jamais quand on aura l'occasion de poser des questions aux candidat-e-s ou à leurs campagnistes au sujet de leurs positions sur les enjeux qui importent le plus aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Conservez cette fiche à portée de main. Ces questions se posent facilement en début de conversation et vous pouvez utiliser les renseignements qui se trouvent ici comme de brefs points à faire valoir lorsque vous avez la chance de rencontrer des candidat-e-s et leurs campagnistes. N'oubliez pas qu'il vous est toujours possible de poser d'autres questions si la réponse n'est pas claire ou si vous désirez en savoir plus!

- 1 Les personnes âgées constituent un groupe dont la croissance démographique est rapide au Nouveau-Brunswick. Quelle est la stratégie de votre parti pour répondre aux besoins des personnes âgées?
- 2 Comment votre parti veillera-t-il à ce que les régimes de retraite à prestations déterminées, qui est la meilleure façon de s'assurer que les retraité-e-s disposent d'un revenu sûr à long terme à la retraite, soient protégés et encouragés au Nouveau-Brunswick?
- 3 Comment votre parti aidera-t-il les personnes âgées du Nouveau-Brunswick à vieillir chez elles?
- 4 Comment allez-vous veiller à ce que le travail des proches aidants soit reconnu et soutenu?
- 5 Quel est le plan de votre parti pour garantir aux Néo-Brunswickois-e-s l'accès à un médecin de famille au sein de notre système de santé public?
- 6 Comment votre parti va-t-il investir dans les soins de santé et améliorer le continuum des services de santé pour les Néo-Brunswickois-e-s?

Et assurez-vous de faire un suivi et de demander aux candidat-e-s et à leurs campagnistes quand ils et elles tiendront leurs promesses aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

